



Conges sabbatique et licenciement

Par **helene3221**, le **21/08/2009** à **14:25**

Bonjour, rnEducatrice de jeunes enfants en crèche parentale depuis 15 ans ,je suis actuellement en congé sabbatique depuis le 1er février 2009. Depuis le 1er Mars j'effectue un remplacement au conseil général d'Ille et vilaine en tant que formatrice, ce CDI prendra fin le 31 Décembre 2009. Puis-je prétendre au ASSEDIC après cet emploi bien qu'il se soit déroulé sur un temps de congé sabbatique ? rnNe souhaitant pas reprendre mon ancien poste et après 15 ans de bons et loyaux services dans la même structure, une solution autre que la démission peut-elle être envisagée ? rnContacter un syndicat pour m'éclairer serait-il judicieux ? rnMerci d'avance pour vos réponses et votre intérêt . Hélène Barbe.